

2018_CT2_066

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement au club Plongée Pays d'Aix

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Sports**

■ Séance du 8 février 2018

07_1_01

■ **Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au club Plongée
Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Culture et sport, grands évènements métropolitains

■ Séance du 15 Février 2018

6205

■ Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au club Plongée Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a engagé depuis 2002 une importante politique sportive permettant de rattraper le retard des infrastructures existantes et de développer la pratique du sport pour tous, de loisir, le sport de compétition et de haut niveau.

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence pendant deux ans par la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, les activités de l'association Plongée Pays d'Aix ont dû être transférées sur la piscine Sainte-Victoire à Venelles.

L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique de la plongée (compresseur, bouteilles, scaphandres...) doit, pour des raisons évidentes de sécurité, être stocké dans un local adapté et en conformité avec la réglementation existante. Le petit local de la piscine de Venelles mis à la disposition du club ne permettait pas d'accueillir et d'installer les équipements indispensables à la poursuite des activités du club.

En accord avec les services de la mairie d'Aix-en-Provence, le club Plongée du Pays d'Aix a procédé à l'acquisition d'un conteneur maritime vide qui a pu être implanté et complètement équipé en toute conformité aux règles de sécurité sur la zone du stade Carcassonne à Aix-en-Provence.

Les coûts de cette acquisition, son équipement, les branchements et le contrôle par une société agréée ont été pris en charge exclusivement par le club pour un montant total de 5.862 € impactant lourdement son budget.

Au regard de la volonté de maintenir les activités du club Plongée Pays d'Aix jusqu'à la réouverture de la piscine Yves Blanc en janvier 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix souhaite lui attribuer une aide exceptionnelle d'investissement de 4.000 € correspondant à 68 % des dépenses engagées pour l'implantation et l'équipement de ce local de stockage en 2018. Il convient de noter que le club Plongée Pays d'Aix a pris en charge la totalité de ces dépenses sans aucune autre aide publique.

Eu égard à une erreur d'imputation budgétaire relevée dans la délibération n°2017_CT2_448 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Plongée Pays d'Aix, il convient de procéder au retrait de cette délibération et la remplacer par la présente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement exceptionnelle de 4.000 € au club de Plongée Pays d'Aix.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits d'investissement nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 2840/ Fonction 325 / Opération 445 / Nature 4581.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement au club Plongée Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_066-DE
Date de télétransmission : 22/02/2018
Date de réception préfecture : 22/02/2018